



Plantation arbustes et fleurs

Par **jamoh**, le **24/11/2019** à **10:36**

Bonjour,

J'ai déménagé depuis 3 semaines car mon propriétaire n'a pas renouvelé mon bail.

En devanture, il y a un jardinet accessible de la voie publique où j'ai planté des rosiers et autre arbustes. Je voudrais savoir si, légalement, j'ai le droit de les récupérer ?

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **youris**, le **24/11/2019** à **10:45**

bonjour,

si vous n'êtes plus locataire, vous ne pouvez plus pénétrer dans votre ancienne location même si le jardinet est accessible de la voie publique.

pourquoi ne pas les avoir récupérés quand vous avez déménagé ?

votre état des lieux de sortie mentionnait-il que vous deviez récupérer ces arbustes ?

Salutations